



COVID-19

GUIDE PRATIQUE

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LES ENTREPRISES,
COMMERÇANTS ET
ACTEURS ÉCONOMIQUES



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAR-ESTÈRE-MÉDITERRANÉE



La situation exceptionnelle et en de nombreux points dramatiques que nous vivons, a conduit l'ensemble des acteurs publics à se mobiliser pour venir en aide aux acteurs économiques durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire actuelle. La multiplication des initiatives publiques, toutes indispensables, a cependant eu pour effet de placer les responsables de PME ou de TPE, les commerçants et autoentrepreneurs face à une nouvelle difficulté, celle de trouver la bonne information qui corresponde à chaque situation et un interlocuteur qui puisse apporter une écoute et un accompagnement immédiats.

C'est ce à quoi doivent pouvoir répondre à la fois ce guide et le guichet unique que j'ai décidé de mettre en œuvre avec mes collègues Maires de la Communauté d'Agglomération Var Estrel Méditerranée et avec le soutien du Président du Tribunal de Commerce de Fréjus Stéphane Digani.

Je considère que c'est le rôle, l'honneur, mais aussi le devoir, des collectivités locales et de leurs agents que de savoir se réorganiser pour vous accompagner et vous permettre de faire face à la crise que nous traversons.

J'espère que cette initiative saura vous être utile et qu'elle nous permettra de renforcer le lien qui nous unit pour demain, porter ensemble une nouvelle dynamique pour notre territoire.

Frédéric Masquelier

MAIRE DE SAINT-RAPHAËL ET PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAR ESTREL MÉDITERRANÉE



1 million d'€
mobilisés pour le soutien aux entreprises.



TRIBUNAL DE COMMERCE DE FRÉJUS **CELLULE DE PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES**

La cellule de prévention s'adresse à tout dirigeant de société commerciale, d'entreprise individuelle, commerciale ou artisanale, de groupement d'intérêt économique, connaissant des difficultés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. La cellule de prévention examine avec lui et le conseille sur les solutions de redressement, en totale confidentialité.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE FRÉJUS CELLULE DE PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

REÇOIT EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ

AU CHÂTEAU GALLIENI

Maison de l'économie
313 Av. du Château Gallieni
83600 Fréjus

- **Sur rendez-vous**
Mardi de 9h à 12h
☎ 0494826445
@ deveco@cavem.fr

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FRÉJUS

272 Rue Jean Jaurès
83600 Fréjus

- **Sur rendez-vous**
@ secretariatdupresident@
greffe-tc-frejus.fr
Mercredi de 9h à 12h
- **Sans rendez-vous**
Jeudi de 9h à 12h

Ce dépliant d'informations recense les dispositifs nationaux et locaux de soutien aux entreprises, pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches et demandes d'aides.



**POUR RETROUVER
LES INFORMATIONS À JOUR,
CONSULTEZ**



 www.cavem.fr
 [CAVEM_officiel](#)



 www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures



**DES QUESTIONS?
VOTRE CAS EST PARTICULIER?**

NUMÉRO VERT NATIONAL
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE



0806 000 245

N° VERT - APPEL GRATUIT

Aides directes

Pour toutes
les entreprises
TPE - PME ET ETI

Dispositif de chômage partiel

quoi?

Remboursement intégral de l'État pour permettre à l'entreprise de continuer à verser 70 % du salaire brut dans la limite de 6927 € bruts mensuels, soit 4,5 fois le SMIC

pour qui?

Entreprise ayant dû réduire ou suspendre son activité (sur justificatif)

comment en
bénéficier

 <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/dispositif-de-chomage-partiel>

 paca-ut83.chomage-partiel@direccte.gouv.fr

 0494096446



Pour toutes
les entreprises
TPE - PME ET ETI

Dégrèvement partiel de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

quoi?

Dégrèvement initié par la CAVEM

pour qui?

Toutes les entreprises des secteurs d'activités (tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, événementiel et transport aérien) prévus par le Décret n° 2020-979 du 5 août 2020

comment en
bénéficier

**Service des Impôts des entreprises
Centre des Finances Publiques**

 <https://bit.ly/36kMCi9>

 sie.frejus@dgfip.finances.gouv.fr

 0494445245



initié par
la CAVEM



Pour les
entreprises de
- 50 salariés

Fonds de solidarité

quoi?

Aide de l'État défiscalisée jusqu'à 10 000 €

pour qui?

- Les entreprises et les commerces fermés administrativement: jusqu'à 10 000 €
- Les entreprises des secteurs du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport - ayant perdu au moins 50 % de leur chiffre d'affaires: jusqu'à 10 000 €
- Les autres entreprises - tous secteurs confondus - ayant perdu au moins 50 % de leur chiffre d'affaires: jusqu'à 1500 €

comment en
bénéficier

 impots.gouv.fr

 ddfip83pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr
(service des impôts des Entreprises)



Prêts

Pour les
entreprises de
- 20 salariés

Fonds COVID RÉSISTANCE

quoi ?

Avance sur trésorerie, remboursable. Prêt entre 3 000 € et 10 000 €, taux zéro, sans garantie personnelle. Différé jusqu'à 18 mois, remboursement sur 5 ans maximum

pour qui ?

TPE et PME de moins de 20 salariés dont :

- siège social en région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ne pas être en situation d'interdiction bancaire, ni procédure judiciaire, ni redressement ou plan de sauvegarde
- à jour de ses cotisations fiscales et sociales au 31 décembre 2019
- baisse d'activité ≥ 30 % du fait de la crise sanitaire

comment en
bénéficier

 <https://tpe.initiative-sud.com/>

CAVEM - Service développement économique

 deveco@cavem.fr

 0494826445



Pour toutes
les entreprises
TPE - PME ET ETI

Prêt garanti par l'État (PGE)

quoi ?

Prêt pouvant représenter l'équivalent de 3 mois de CA 2019 ou 2 ans de masse salariale, différé d'un an (+ 12 mois supplémentaires si besoin), remboursable sur 5 ans (+1 à 5 ans supplémentaires si besoin)

pour qui ?

Toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique

comment en
bénéficier

 <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/prest-garanti-par-letat>



Contactez votre banque

 www.bpifrance.fr



Pour les
entreprises de
- 50 salariés

Prêts directs par l'État

quoi ?

Prêt jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés et 50 000 € pour les entreprises de 10 à 49 salariés

pour qui ?

Entreprises de moins de 50 salariés. Ces prêts s'adressent aux déboutés du Prêt garanti par l'État (PGE)

comment en
bénéficier

Demande auprès du CODEFI du Var

 codefi.ccsf83@dgfip.finances.gouv.fr

Pour toutes
les entreprises
TPE - PME ET ETI

Région SUD Garantie

quoi?

Garantie bancaire publique régionale. Garantie à hauteur de 80 % des prêts bancaires de 1000 à 1,8 M d'€

pour qui?

Toutes les PME

comment en
bénéficier

 www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/garantie-region-sud



Pour toutes
les entreprises
TPE - PME ET ETI

Prêt Rebond

quoi?

Aide Régionale et BPI France – Prêts de 10 000 à 300 000 euros, sans garantie. Remboursable sur 7 ans, avec un différé de 2 ans

pour qui?

Entreprises de plus d'un an d'existence. Tous secteurs (sauf agriculture avec CA inférieur à 750 k€, immobilier, finance)

comment en
bénéficier

 <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-regionaux/Pret-Rebond>
 Guichet unique BPI: 0969 370 240



Exonérations et reports

Pour toutes
les entreprises
TPE - PME ET ETI

Report de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales URSSAF et Impôts

quoi?

Facilités dans le recouvrement des prélèvements obligatoires. Jusqu'à 3 mois de report pour les cotisations sociales, jusqu'à 2 ans d'étalement pour les impôts, avec versement d'un acompte

pour qui?

Toutes les entreprises

comment en
bénéficier

URSSAF:

 <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>
 gestiondecrise.paca@urssaf.fr
 3957



Impôts:

 <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465>



Report du paiement des loyers

quoi?

Crédit d'impôt aux bailleurs pour inciter la suspension des loyers. Cette mesure bénéficiera aux entreprises de moins de 250 salariés, fermées administrativement ou appartenant au secteur Hôtels Cafés Restaurants. Tout bailleur qui sur les trois mois d'octobre, novembre et décembre 2020, accepte de renoncer à au moins un mois de loyer, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % du montant des loyers abandonnés

pour qui?

Entreprises en difficulté ou entreprise appartenant à un secteur dont l'activité est interrompue. Ne concerne que les entreprises déjà éligibles au fonds de solidarité national, sauf celles dont l'activité a été stoppée par arrêté (examen au cas par cas)

comment en bénéficier

-  <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/report-paiement-loyers>
-  Auprès de son propriétaire



Report des factures d'eau, de gaz et d'électricité

quoi?

Report du paiement des charges, factures d'eau de gaz et l'électricité.

pour qui?

Entreprises en difficulté ou entreprise appartenant à un secteur dont l'activité est interrompue. Ne concerne que les entreprises déjà éligibles au fonds de solidarité national, sauf celles dont l'activité a été stoppée par arrêté (examen au cas par cas)

comment en bénéficier

-  Auprès de son créancier eau/énergie

Accompagnement

Pour toutes
les entreprises
TPE - PME ET ETI

quoi ?

pour qui ?

comment en
bénéficier

Médiateur du crédit ou des conflits des entreprises

Soutien dans la résolution de litiges ou conflits avec les clients ou fournisseurs. Service gratuit, réactif et confidentiel

Toutes les entreprises

 <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>



Banque de France (médiation crédit)

 mediateur-credit.banque-france.fr
 0810 001210



Ministère des Finances (médiation commerciale)

 <https://www.mieist.bercy.gouv.fr/>
 0140 040404



Pour les
entreprises de
- 20 salariés

quoi ?

pour qui ?

comment en
bénéficier

Coach Digital

Prestation de conseil ou de service à la digitalisation de son offre (création de site internet, plateforme de réservation, billetterie...) de 2000 à 5000€ proposé par la Région Sud

Les artisans, commerçants fermés administrativement, les hôtels, cafés, restaurants

 <https://entreprises.maregionsud.fr/reussir-la-transition-numerique-de-mon-entreprise/coach-digital/>



Pour les
entreprises de
- 20 salariés

quoi ?

pour qui ?

comment en
bénéficier

Clique Mon Commerce

Plateforme développée par le Gouvernement, qui propose des solutions numériques: création d'un site web, mise en place de solutions de logistique/livraison ou de paiement à distance.

Petites entreprises, commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration qui souhaitent se numériser et développer rapidement une activité en ligne

 www.clique-mon-commerce.gouv.fr



Un guichet unique

**LE SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA CAVEM
EST À VOTRE ÉCOUTE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 30
CHÂTEAU GALLIENI**

313 AVENUE DU CHÂTEAU GALLIENI
83600 FRÉJUS



0 800 711 241

N° VERT - APPEL GRATUIT